

## **Postes au concours de professeur des écoles :**

### **Chute pour le public, hausse pour le privé.**

Les postes au concours de professeur des écoles ont été publiés au Journal Officiel. Pour la deuxième année, les postes au concours du public sont en chute. En 2019, il y aura 1065 postes de moins qu'en 2018 (-9%). Dans le même temps, l'enseignement privé bénéficiera d'une hausse de 310 postes (+38%). Cette distorsion déroge à la règle des 80/20 et attribue un nouveau privilège aux établissements privés.

Pour le CNAAL, il est surprenant que la baisse des besoins en recrutement ne touche que l'enseignement public. A moins que cette disposition ne soit, une anticipation des besoins des écoles maternelles privées, conséquence de l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans. Cela se traduirait par l'obligation de financement du forfait communal par les municipalités, mais aussi par un développement de classes et d'école maternelles privées. Dans tous les cas de figure, les places offertes aux concours sont des signaux donnés aux étudiants, à leurs familles et au-delà.

Le CNAAL dénonce la séparation de la jeunesse de notre pays, dans deux filières scolaires, selon des critères essentiellement sociaux. Elle n'est pas combattue mais au contraire consolidée par cette répartition des postes au concours de professeur des écoles.

Cette séparation de la jeunesse, qui est dans de nombreux territoires une véritable ségrégation, est insupportable en République : elle tourne le dos à la recherche de cohésion nationale et à la laïcité.

Face aux fractures qui divisent la société française, il est grand temps de réunir sa jeunesse dans un lieu où elle pourra faire l'expérience de la différence dans la fraternité, et cesser d'investir de l'argent public dans d'autres voies que celle de l'école publique.

Paris, le 10 avril 2019.